

CLUB SPORTIF MUNICIPAL TENNIS
LA COUDOULIERE
COMPLEXE SPORTIF « Docteur Baptiste »
Avenue de la Mer
83140 SIX -FOURS LES PLAGES
04 94 07 69 78
csmt.lacoudouliere@free.fr



REUNION DU COMITE DE DIRECTION VENDREDI 07 FEVRIER 2014

Présents :

MEDINA Guy, REGNIER Philippe, SPIGA Fabrice, COUCHE Isabelle, HUMBERT Henri, CLIMENT Valérie, CLIMENT Stéphane, DEHUT Stéphanie, UTRAGO Marie-Agnès, REGNIER Jean-François, LE ROUZIC Serge, ROBERT Alain, PRINCIPIANO François, ANDRIEUX Florence, MOGE Daniel, VANDENBON Éric

Excusés :

ORSI Bruno, EPOQUE Olivier
Ouverture de la réunion à 18h30 -

Président de séance : **MEDINA Guy**
Secrétaire : **SPIGA Fabrice**

ORDRE DU JOUR :

PROJET DE DEVELOPPEMENT SOUMIS PAR SYLVAIN CALS

La Commission Enseignement (composée d' Alain ROBERT, Jeff REGNIER, Guy MEDINA, Henri HUMBERT, Stéphane CLIMENT) ayant accompli sa mission, elle soumettra aux votes des membres du CD le Projet de Développement de Sylvain, point par point, ainsi que les solutions pour sa mise en place.

Avant de commencer, il est rappelé que les objectifs de ce groupe de travail étaient d'étudier et d'explorer toutes les pistes permettant à Sylvain CALS de rester au sein du club en tant que moniteur DE, une fois son diplôme obtenu dès la fin de sa formation et après publication officielle des résultats (fin juin – début juillet 2014).

Les conditions à respecter pour de ce groupe de travail étaient :

- Permettre à Sylvain de dégager un salaire suffisant
- Ne pas pénaliser financièrement Daniel SILMAN par rapport à ces revenus 2013/2014

- Permettre un développement et l'amélioration de la qualité de l'enseignement

Il est rappelé qu'il suffira, d'après les statuts, que chaque point proposé obtienne la majorité pour que celui-ci soit adopté.

Bruno ORSI n'étant pas présent à la réunion, Guy MEDINA lit un mail qu'il lui a envoyé avant la réunion.

Florence ANDRIEUX pose 3 questions avant le début de la réunion.

Q₁ : Combien les projets complémentaires vont-ils rapporter ?

Q₂ : Daniel SILMAN perd-t-il des avantages et dans quelle mesure ?

Q₃ : Quels périmètres sont transférés à Sylvain ?

Guy MEDINA lui répond que tous ces points seront évidemment détaillés au fur et à mesure de l'avancée de la réunion.

En préambule de la réunion, Guy MEDINA lit un état des lieux sur les enseignements dispensés au club à ce jour.

Guy fera la lecture de chacun des points, et après discussion s'il y a lieu, un vote sera proposé.

❖ POINT 1 : LE BABY TENNIS

Il est décidé que le BABY TENNIS est attribué à Sylvain CALS, et qu'il en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 14

Le point 1 est voté à la majorité.

❖ POINT 2 : POLE COMPETITION

Il est décidé que le POLE COMPETITION est attribué à Sylvain CALS, et qu'il en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 14

Le point 2 est voté à la majorité.

❖ POINT 3 : CLUB JUNIOR

Il est précisé que le club junior a été créé cette année par Sylvain CALS dans le cadre de sa formation au DE.

Il est décidé que le CLUB JUNIOR est attribué à Sylvain CALS, et qu'il en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 14

Le point 3 est voté à la majorité.

19 h 30 : Arrivée de Jean-François REGNIER

❖ POINT 4 : COURS PARTICULIERS

Guy MEDINA précise qu'il y avait eu un grand débat sur ce sujet lors des réunions de la commission. Après discussion, il est décidé que les tarifs proposés par les 2 DE devront OBLIGATOIREMENT être identiques.

Il leur appartiendra alors de fixer les tarifs.

Ils devront se mettre d'accord avant fin mai, s'ils ne trouvent pas d'accord, ce sera le comité de direction qui prendra une décision.

Chacun en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 14

Le point 4 est voté à la majorité.

❖ POINT 5 : COURS COLLECTIFS ADULTES

Après discussion, il est décidé que les tarifs proposés par les 2 DE devront OBLIGATOIREMENT être identiques.

Il leur appartiendra alors de fixer les tarifs.

Ils devront se mettre d'accord avant fin mai, s'ils ne trouvent pas d'accord, ce sera le comité de direction qui prendra une décision.

Chacun en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 15

Le point 5 est voté à la majorité.

❖ POINT 6 : PAACT

Il est décidé qu'une répartition sera faite en fonction de la demande (nombre de groupes) et de la décision du comité directeur.

Le club perçoit une aide de la ligue, c'est donc le club qui paiera les moniteurs en fonction des heures travaillées et sur la base de 23€ nets de l'heure.

A : 0

C : 0

P : 16

Le point 6 est voté à l'unanimité

❖ POINT 7 : COURS SENIOR + (retraités)

Sylvain CALS en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 1

C : 0

P : 15

Le point 7 est voté à la majorité.

❖ POINT 8 : ENTRAÎNEMENTS D'EQUIPES

Il est décidé que l'entraînement des équipes sera ouvert aux 2 DE.

Les tarifs proposés par les 2 DE devront OBLIGATOIREMENT être identiques.

Il leur appartiendra alors de fixer les tarifs.

Ils devront se mettre d'accord avant fin mai, s'ils ne trouvent pas d'accord, ce sera le comité de direction qui prendra une décision.

Chacun en percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 5

C : 0

P : 9

Le point 8 est voté à la majorité.

❖ POINT 9 : STAGES ADULTES

Sylvain percevra l'intégralité des inscriptions..

A : 0

C : 0

P : 16

Le point 9 est voté à l'unanimité.

❖ POINT 10 : TEAM JEUNES

Après discussion, il est décidé que LES TEAM JEUNES seront ouverts aux 2 DE, et que les tarifs proposés devront OBLIGATOIREMENT être identiques.

Ils devront se mettre d'accord avant fin mai, s'ils ne trouvent pas d'accord, ce sera le comité de direction qui prendra une décision.

Chacun en percevra l'intégralité des inscriptions

A : 1

C : 0

P : 15

Le point 10 est voté à la majorité

❖ POINT 11 : TEAM ADULTES

Sylvain percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 0

C : 0

P : 16

Le point 11 est voté à l'unanimité

❖ POINT 12 : ENTRAINEMENT PHYSIQUE

Sylvain CALS est le seul responsable de cette offre. Il percevra l'intégralité des inscriptions.

A : 0

C : 0

P : 16

Le point 12 est voté à l'unanimité

❖ POINT 13 : MACHINE A CORDER

A : 0

C : 0

P : 16

Le point 13 est voté à l'unanimité

Tous les points du projet ayant été votés, il est demandé aux membres du CD de voter pour l'ensemble du projet.

A : 1

C : 0

P : 15

Le projet proposé par S. CALS est voté à la majorité.

Sylvain CALS pourra travailler en tant que moniteur DE au CSMT la Coudoulière (en respectant les décisions du CD) une fois son diplôme obtenu. Une convention en établissant les conditions sera établie en début de saison, qui précisera les aspects essentiels conditionnant sa contribution au projet sportif du CSMT La Coudoulière.

Henri HUMBERT prend la parole afin de faire un point sur les décisions prises lors de la précédente réunion quant aux heures de l'école de tennis pour la saison 2014/2015. Cette intervention précise les motivations initiales du CSMT La Coudoulière : assurer aux adhérents et élèves de l'école de tennis des prestations optimales d'enseignement et d'entraînement, notamment en ayant recours essentiellement à des éducateurs qualifiés (3h le mercredi après-midi et non plus 5, actuellement seules trois qualifications sont attestées). Cela est compatible et a été budgété avec l'idée rappelée en début de réunion : ne pas « pénaliser financièrement » le responsable de l'école de tennis (Daniel SILMAN) ; le chiffrage (à effectif égal d'adhérents à l'école de tennis soit entre 120 et 140 inscriptions) lui a été transmis avant la réunion (courant janvier 2014) afin d'en étudier l'impact. Sur ses revenus. L'attention du Comité directeur est attirée sur le fait que Daniel SILMAN, réticent initialement à de telles modifications innovantes, convient désormais de l'intérêt de celles-ci. La question de la modification des rythmes scolaires à Six Fours à partir de la rentrée 2014 est ensuite abordée : est alors formulée l'hypothèse que la mise en place de nouveaux créneaux horaires (2 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, de 17h à 19h) pouvait être de nature à offrir des opportunités d'inscriptions à des familles pour lesquelles il y aurait concurrence entre diverses associations sportives les mercredis après-midis. La nouvelle répartition horaire est la suivante.(voir annexe 1)

La proposition est soumise aux votes.

A : 0
C : 0
P : 16

La répartition des horaires pour l'école de tennis est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H15.

Le Président de séance

MEDINA Guy

Le Président

REGNIER Philippe

Membre du Comité

ORSI Bruno